

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M Sébastien Robert en qualité de troisième adjoint au maire, en date du 22 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Me Céline Lechantre, conseillère municipale, les attributions suivantes relatives à la gestion de tous dossiers affairant au centre multi-accueil Jacques Prévert et à la petite enfance, auprès de M Sébastien Robert.

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 25 mars 2026, Me Céline Lechantre, conseillère municipale est nommée conseillère municipale déléguée auprès de M Sébastien Robert, adjoint au maire à la jeunesse, à l'enfance à l'éducation, au pilotage du Projet éducatif de Territoire, pour intervenir dans les dossiers affairant au centre multi-accueil Jacques Prévert et à la petite enfance

Elle remplira notamment les fonctions suivantes :

- Etude et suivi de l'ensemble des dossiers liés à la petite enfance, au RPE Réseau petite enfance, au centre multi accueil, à la PMI, relations avec les partenaires.

Cette délégation n'entraîne pas délégation de signature des documents.

- Elaboration des dossiers de la délégation présentés au Conseil Municipal

Article 2 :

La conseillère déléguée assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence.

Article 3 :

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le Préfet du Pas de Calais.



Fait à Wingles, le 25 mars 2026

Le Maire, M Sébastien MESSANT